

2015
2020

CONTRAT DE ville

DE L'AGGLOMÉRATION
NIORTAISE

Les conseils citoyens à Niort

À Niort, les quartiers prioritaires seront représentés par deux Conseils citoyens :

- ➔ Pontreau / Colline-Saint-André
- ➔ Clou Bouchet / Tour Chabot-Gavacherie

Contact :

Marc MONNERIE

Ville de Niort

05.49.78.75.44

conseilscitoyens@mairie-niort.fr



2015
2020

CONTRAT DE ville

DE L'AGGLOMÉRATION
NIORTAISE



Le 6 juillet dernier, la Communauté d'Agglomération du Niortais a signé avec 20 autres partenaires institutionnels le nouveau contrat de ville pour les années 2015-2020.

Dans l'agglomération, trois quartiers prioritaires ont été choisis à partir des critères fixés pour une nouvelle géographie prioritaire. Il s'agit du Pontreau/Colline Saint-André, du Clou-Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie soit 5480 habitants.

Le contrat de ville repose sur 3 piliers :

- 1 **Le développement de l'activité économique et de l'emploi**
Le contrat de ville intègre des mesures pour encourager la création et le développement des entreprises, soutenir le commerce de proximité et développer l'offre de services.
- 2 **La cohésion sociale**
Le contrat de ville accompagne des projets dans le domaine du sport, de la culture, de la parentalité, de l'éducation et de la santé.
- 3 **Le cadre de vie et le renouvellement urbain**
Le contrat de ville programme la réhabilitation et l'amélioration des logements. Des études sont également menées sur les espaces publics de vos quartiers.

→ LES CONSEILS CITOYENS

Les conseils citoyens ont pour mission d'être des lieux d'échanges entre habitants et acteurs socio-économiques, de développer leur expertise d'usage sur l'ensemble des 3 piliers et d'assurer leur représentation dans les instances du contrat de ville aux côtés des élus et des partenaires institutionnels.

→ VOTRE AVIS COMPTE !

Dorénavant, tous les dispositifs (contrat de ville et projet de renouvellement urbain) sont conçus et pilotés en associant les citoyens concernés. Aussi, dès la rédaction du contrat de ville, les habitants et les acteurs des quartiers prioritaires ont été associés au projet par la mise en place d'ateliers urbains. Ces ateliers préfiguraient les conseils citoyens que la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite mettre en place dès décembre 2015.



www.agglo-duniortais.fr/Contrat-Ville

→ Qui peut participer ?

Tous les acteurs des quartiers prioritaires : habitants, représentants du monde associatif et représentants du monde économique qui appartiennent à l'un des 3 quartiers dont le périmètre a été défini dans le contrat de ville.

Votre quartier évolue avec vous et pour vous.

→ Comment ?

Il suffit de se porter volontaire à l'occasion d'une des réunions du conseil ou auprès de la personne en charge des conseils (voir contact page 4).

À SAVOIR :

les conseils citoyens doivent être paritaires et donc être composés d'autant de femmes que d'hommes.

